



Négociations

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, unité urbaine

Le 23 avril 2007

Bulletin n° 54

Les membres de l'unité urbaine ratifient une nouvelle convention collective

Les membres de l'unité de l'exploitation postale urbaine du STTP ont ratifié à 65,6 % le projet de convention collective conclu avec Postes Canada. Le Syndicat communiquera sans tarder les résultats à Postes Canada et fixera les modalités de la signature officielle de la convention collective et du paiement rétroactif des salaires, des primes et des avantages sociaux.

Vous trouverez plus loin la répartition du vote de ratification par région. Les résultats à l'échelle locale seront publiés dans le prochain numéro de *Perspective*, le journal du STTP.

Dans toutes les régions, des membres se sont prononcés en faveur de l'adoption du projet de convention collective, le degré d'appui présentant toutefois de grands écarts. Les résultats finaux de cette année ressemblent énormément à ceux du vote de ratification tenu en 2003, où 65,4 % des membres s'étaient prononcés en faveur de la ratification.

Une bonne convention collective

La nouvelle convention collective compte de nombreuses améliorations en matière de salaires, d'avantages sociaux, de santé et de sécurité, d'effectifs, de règles de travail, d'égalité et de sécurité d'emploi. En plus de ces améliorations, le calcul de l'ancienneté connaîtra des changements d'envergure. En effet, selon les dispositions de la nouvelle convention collective, l'ancienneté sera basée sur la première date d'embauche, à condition qu'il n'y ait aucune interruption de service durant neuf mois et demi. La révision des dossiers sera terminée dans les six mois qui suivront la signature de la convention collective.

La nouvelle convention collective compte aussi d'importantes dispositions visant le maintien et l'amélioration du service postal public. L'annexe « T » (expansion du service et

création d'emplois) comprend une liste de projets obligatoires d'expansion des services. Y figurent entre autres le déménagement et la modernisation de deux comptoirs postaux de la Société; l'ouverture de trois centres de services aux entreprises; l'ouverture de deux comptoirs postaux offrant un service d'emballage et d'emballage, l'un à Calgary, l'autre à Toronto; l'affectation de techniciennes et de techniciens itinérants à l'entretien des immeubles; le recours à des équipes mobiles d'entretien à Toronto et la récupération à l'interne de la réparation des monoteneurs à Montréal. De plus, nous avons fait passer de 483 à 493 le nombre de comptoirs de vente au détail protégés de fermeture.

De nombreux défis à relever

À présent que la tenue du vote de ratification est terminée, le Syndicat doit relever d'importants défis. En effet, lors des assemblées de ratification, les membres ont soulevé un certain nombre de problèmes épineux. Le Syndicat devra s'attaquer à de graves problèmes internes, présents dans de nombreuses sections locales. Cette démarche exigera l'élaboration de stratégies dans les domaines de l'éducation, des griefs et de l'arbitrage et du milieu de travail pour que nous puissions faire respecter de façon plus efficace qu'en ce moment les dispositions déjà présentes dans la convention collective et utiliser les outils que nous avons négociés dans le cadre de cette nouvelle convention collective. Dans le même ordre d'idées, l'existence de la prime de rendement d'équipe (PRÉ) posera un nouveau défi. Nous devons travailler ensemble pour éviter que l'employeur n'utilise la PRÉ pour diviser les membres ou exercer des pressions sur eux afin qu'ils renoncent à faire valoir leurs droits prévus dans la convention collective.

.../2

Pour protéger nos emplois et le service postal public

377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3 • tél. (613) 236-7238 • téléc. (613) 563-7861 • www.cupw-sttp.org

Bien des membres estiment que la surcharge des facteurs et factrices est un problème grave. La nouvelle convention collective accorde des valeurs de temps accrues aux membres qui livrent de grands volumes d'envois sans adresse. Elle fournit aussi de meilleures mesures de protection à ceux et celles qui travaillent régulièrement des heures supplémentaires et à ceux dont l'itinéraire doit faire l'objet d'une vérification (article 50). Cependant, malgré ces améliorations, il nous faut faire davantage pour régler les questions de santé et de sécurité des membres aux prises avec une surcharge excessive.

Tous les paliers du Syndicat devront travailler ensemble pour trouver une solution à ces problèmes tout en veillant à ce que Postes Canada mette en place les nouvelles dispositions de la convention collective.

La démocratie à l'œuvre

Dans toutes les sections locales et dans toutes les régions, la convention collective a fait l'objet de vives discussions. Au nom du Conseil exécutif national, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont pris part à cet important processus démocratique. En outre, j'aimerais remercier tout particulièrement les membres du Comité national de négociation, qui ont travaillé sans relâche au nom de tous les membres.

Ratification de la convention collective Urban Postal Operations Bargaining Unit Unité de négociation de l'exploitation postale urbaine National results - Résultats nationaux

Regions/Régions	Yes/Oui	No/Non	Spoiled/Annulés	Total	Valid Votes Valides
Atlantic - Atlantique	602	586	6	1 194	1 188
Quebec - Québec	932	894	10	1 836	1 826
Metro-Montreal - Montréal métropolitain	1 935	263	4	2 202	2 198
Central - Centre	1 128	413	5	1 546	1 541
Metro-Toronto - Toronto métropolitain	1 215	574	2	1 791	1 789
Ontario	1 479	1 085	3	2 567	2 564
Prairie - Prairies	1 497	1 190	6	2 693	2 687
Pacific - Pacifique	1 937	613	4	2 554	2 550
TOTAL	10 725	5 618	40	16 383	16 343
Percentage - Pourcentage	65,62%	34,38%			100%

*Ces chiffres seront soumis à une dernière vérification effectuée par des vérificateurs indépendants.

Solidarité,



Deborah Bourque
Présidente nationale
2005-2008 / Bulletin n° 252

DB/jf sepb 225
/map scfp 1979